

Améliorer les conditions de travail et réduire le mal être au travail

10 actions pour y répondre

Gérard Cotellon DRH AP-HP

Pourquoi un plan d'amélioration de la qualité de vie au travail ?

Mieux identifier les facteurs générateurs de souffrance au travail au niveau de :

- *l'organisation du travail*
- *contenu du travail*
- *conditions de travail*
- *conditions de vie au travail*
- *relations interpersonnelles au travail*

Amélioration de la QVT : 3 objectifs / 10 actions

- 1 - Améliorer les conditions de travail et réduire le mal être au travail
- 2 - Assurer la prévention des situations à risque psychosocial
- 3 - Renforcer la culture de la santé et de la sécurité au travail

1 - Améliorer les conditions de travail et réduire le mal être au travail

- **Action 1 : « Maintenir l'emploi au service du malade » sur l'ensemble de l'APHP, ce qui conduit à ne pas mettre en œuvre la maîtrise de la charge salariale au détriment des effectifs soignants**
- **Action 2 : Poursuivre notre action en faveur de l'accompagnement des managers**
- **Action 3 : Redéfinir les priorités en matière de politique sociale, en assurant la transparence sur les financements et en proposant des choix aux représentants du personnel, de telle sorte que les moyens soient mis sur les sujets qui contribuent le plus à la qualité de vie au travail et à la bonne conciliation vie professionnelle, vie familiale**

- **Action 4 : Mettre en place les dispositifs d'accompagnement individuel et collectif lors de restructurations et/ou de révisions des organisations (formation remise à niveau ou d'accompagnement de l'évolution des métiers)**
- **Action 5 : Renforcer les services RH de proximité dans les GH et les sites afin de proposer des solutions en première intention aux situations difficiles.**
- **Action 6 : Assurer le développement continu des compétences professionnelles**
- **Action 7 : Améliorer la prise en charge du patient par une démarche mieux coordonnée entre médecins et soignants**

2 - Assurer la prévention des situations à risque psychosocial

- **Action 8 : Mesurer la situation sociale par la mise en place d'un baromètre interne**
- **Action 9 : Renforcer notre action sur la prévention des RPS**

3 - Renforcer la culture de la santé et de la sécurité au travail

- **Action 10 : Présenter un plan stratégique santé et sécurité au travail / Prévenir les accidents de travail et les maladies professionnelles**